



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cancer de la peau

Question écrite n° 27615

Texte de la question

M. Richard Mallié attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la prévention des cancers de la peau. Chaque année, 70 000 nouveaux cas de cancer de la peau sont détectés, parmi lesquels plus de 7 000 mélanomes et près de 1 500 décès imputables à cette forme difficile à soigner. Leur fréquence a triplé depuis vingt ans, en particulier chez les enfants. En parallèle, une étude réalisée par l'INCa/BVA en 2006 sur 1 300 personnes révèle que 19 % des jeunes de 15 à 24 ans ne prennent aucune protection face au soleil. En conséquence, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Les campagnes et actions de prévention des cancers de la peau mises en oeuvre ciblent principalement les parents de jeunes enfants. En effet, les enfants représentent une population particulièrement vulnérable. En outre, c'est dans la petite enfance que se prennent les habitudes comportementales, d'où le choix de la cible et de l'importance du message délivré. Chaque année, des campagnes de communication ont été menées pour sensibiliser les Français au risque lié à l'exposition solaire et les aider à adopter les mesures de protection. En 2003, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) a lancé les premières campagnes d'envergure nationale (campagnes radio et dépliants grand public) qui visaient à alerter sur les risques cutanés et oculaires. En 2004, l'Institut national du cancer (INCA) a lancé une communication davantage axée sur la protection des enfants (affichage, TV, etc.). À partir de 2006, la stratégie s'est orientée vers des mesures générales de protection vis-à-vis de l'exposition au soleil, par la diffusion de cinq pictogrammes (soleil, mode d'emploi). Cette stratégie a aussi privilégié une approche de proximité (tourné des plages, partenariat « réseau ville santé » de l'Organisation mondiale de la santé, communication de proximité) et l'élaboration de partenariats par la création d'un cercle de la prévention solaire associant des partenaires privés (fabricants de crèmes solaires ; marques de vêtements enfant, grande distribution, pharmaciens, etc.) tout en conservant une information au niveau national. La communication s'est accompagnée de recommandations de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS) en matière de choix des produits de protection solaire et de l'information par Météo France sur les index UV selon les régions, et l'été, selon les plages. Des études sur la connaissance des risques liés à l'exposition solaire et sur les comportements sont menées régulièrement par l'INPES et par l'INCA. Il est encore trop tôt pour observer l'impact de la prévention primaire (diminution de l'exposition aux ultraviolets) sur les données épidémiologiques.

Données clés

Auteur : [M. Richard Mallié](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27615

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 juillet 2008, page 6090

Réponse publiée le : 11 novembre 2008, page 9820